



Clos de l'Olivier a.s.b.l

CENTRE DE REVALIDATION DE LA FAUNE SAUVAGE
CENTRE AGREE PAR LE MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
MEMBRE DE LA L.R.B.PO

Rue du Bourrelhier 21 B-7050 Masnuy-St-Jean

Tél.: 065/235975

www.closdelolivier.be

mail@closdelolivier.be

ATTENTION !!!

LE DIFENACOU M FAIT SON RETOUR !

Attention, la Directive 2009/70/CE de la Commission Européenne, du 25 juin 2009, classe le difénacoum, pesticide coumarinique à action anticoagulante, dans les produits phytopharmaceutiques !

Cette directive autorise donc le difénacoum en usage phytosanitaire extérieur (en caisses d'appâts contre le surmulot) avec pour date d'effet le 1er juillet 2010.

Le difénacoum, avec une DL50 de 1,8mg/kg, **est très toxique pour les organismes aquatiques, les mammifères et les oiseaux.**

L'accoutumance des micromammifères aux anticoagulants a conduit à l'homologation de produits de plus en plus toxiques et l'utilisation du difénacoum comme de la bromadiolone ou pire encore le brodifacoum, en plein champ laisse dubitatif quant aux conséquences sur la faune sauvage non ciblée !

La LPO a attiré l'attention des ministres de l'Agriculture et de l'Environnement pour interdire définitivement le difénacoum, mais également la bromadiolone et le brodifacoum en usage extérieur.

